

Nouvelles procédures sur la pratique

Le CONSEIL concerné (Gérard BESSER, Nicole MILGRAM, Nicole PÉPIN, Bernard TAUBER) s'est réuni le 10/05/89 avec les coordonnants Claude CONTE et Jacques NASSIF. A partir des projets présentés par Nicole MILGRAM et Claude CONTE, une discussion fructueuse a permis d'avancer au-delà des points déjà acquis lors des réunions antérieures.

Plusieurs pièges à éviter ont été évoqués. Un certain consensus persiste sur l'idée de séparer pour l'instant l'expérimentation des procédures de tout objectif d'habilitation. Par rapport à la passe, ces procédures permettraient une réflexion féconde dans l'après coup.

Faut-il baser le système sur le principe du cartel, ou faut-il considérer que celui-ci n'a pas encore suffisamment fait ses preuves et vaut-il mieux envisager une structure moins formalisée? La "cartellisation" peut-elle éviter la déviation vers le "groupe d'études"? Il faut par contre éviter l'écueil d'une relation duelle : l'introduction d'un 3ème participant est à prévoir d'emblée.

Les procédures envisageables vont mettre en question ce qu'il en est de la pratique, de la formation, de la didactique. Elles devraient poursuivre un double objectif permettre un travail de réflexion personnelle sur sa pratique, et donner matière à enseignement sur le plan collectif. Ce processus doit permettre d'attraper quelque chose qui se laisse transmettre.

Ont été évoqués : l'intérêt de l'intervention d'un écrit dans un temps second du processus. L'opportunité de prévoir un témoignage indirect et un deuxième temps, parallèle au schéma cartel. ----> plus un ----> second cartel.

Il s'avère qu'il existerait deux points de vue assez différents, les uns souhaiteraient que soit mis en place un mode d'abord qui soit la suite logique de la passe et qui soit assez élaboré dans sa forme d'entrée de jeu, où un analyste travaillerait sur sa pratique, en compagnie de 4 autres analystes tirés au sort pour former un cartel plus diversifié (ou plus souple?). D'autres pensent plus souhaitable d'envisager un dispositif moins important, où serait abordée la pratique non pas dans sa globalité mais limitée à une séquence et dans un temps plus court. Il paraît opportun de proposer les deux types de procédures, pour répondre au mieux à des sensibilités différentes dans le choix du mode de travail.

Deux projets différents pourraient peut-être être soumis à l'Assemblée Générale du 11 Juin. 1989